



SYNDICAT HORTICOLE DU VAR

Le Var, Terre de fleurs...



FNPHP
Les producteurs des végétaux d'ornement

Hyères les palmiers, le 22 juin 2010

à l'attention des horticulteurs sinistrés

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Horticole du Var et la FNPHP s'engagent aux côtés des horticulteurs sinistrés en participant notamment à la cellule de crise mise en place par la Chambre d'Agriculture 83 ; je me suis donc rendu hier à 2 réunions :

- La première à 13 h 00 à la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS avec l'ensemble des structures agricoles varoises dont des représentants de la MSA et le Président de la Chambre d'Agriculture 06 et quelques producteurs viticulteurs, maraîchers et horticulteurs.

il a été décidé de créer 2 groupes :

- l'un recensant les besoins,
- le deuxième accueille et répartit l'entraide.

- La deuxième à 17 h 00 à Vidauban à la cellule de crise mise en place par la Chambre d' Agriculture 83, avec quasiment les mêmes participants professionnels auxquels se sont rajoutés des représentants de GROUPAMA, du Crédit Agricole, du Conseil Général du Var ainsi que la DDTM et Madame Josette PONS, Député du Var et Présidente de la Commission Agricole du CG 83.

Une liste des sinistrés (à compléter par les Syndicats) a été distribuée ; il a été indiqué que les sinistrés doivent se faire recenser en Mairie (la Mairie de Fréjus, fait passer sur sa commune des agents afin d'effectuer un recensement précis)

- Il devrait être fait appel à l'armée,
- Le Crédit Agricole consentirait un prêt relais à 1 % sur une durée de 6 mois et pour un montant maxi de 100 k€,
- Propositions également de délais, de reports et d'aides de la MSA définies au cas par cas (mise en place d'un n° de téléphone direct le 04 94 60 39 60 afin de traiter les dossiers des entreprises, mais aussi des salariés ; il peut être décidé le déblocage d'une aide d'urgence de 1 500 €), et de l'administration fiscale (prendre contact avec sa trésorerie),
- D'autre part, une aide de petite urgence pouvant aller jusqu'à 500 € peut être débloquée : s'adresser en Mairie.

1202 vieux chemin de Toulon
83400 HYERES LES PALMIERS
Téléphone 04 94 35 27 47
Télécopie 09 70 62 80 81
E-mail syndicathorticoleduvar@wanadoo.fr

- En ce qui concerne la procédure de calamités agricoles elle a été décidée en 2 étapes pour coller à la réalité : une première étape immédiatement et une deuxième dans quelques temps afin de constater et de prendre en charge les dégâts apparus par la suite.

En conclusion, il convient de remplir la fiche distribuée par la Chambre d'Agriculture 83 et de se faire recenser à la Mairie ; l'ensemble des informations est disponible, soit sur [là http://www.ca83.fr/](http://www.ca83.fr/) soit en téléphonant au n° d'urgence 04 94 99 74 00.

Une nouvelle réunion est programmée le lundi 28 juin à 16 H 00 à Vidauban.

Bien entendu, il reste de nombreuses questions concernant notamment les salariés, nous nous employons à trouver les réponses au plus vite !

Restant à votre disposition,

Ollivier OTTENWAELDER